



# Instructions de Course

Coupe Internationale de la Méditerranée et de l'Amitié 420

Coupe Internationale de Printemps RS Feva

25 au 30 Avril 2022

Organisation : Société Nautique Grau du Roi Port Camargue

## Préambule règles :

La mention [NP] (« No Protest ») dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (« Discretionary Penalty ») dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES

### La régate sera régie par :

1.1. Les « **règles** » telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) complétées par

- Les règlements fédéraux,

Les règlements sportifs en vigueur, leurs annexes et avenants, de la classe 420 (UNIQUEA France) et de la classe RS FEVA, avec les modifications suivantes si l'épreuve des 420, au nombre d'inscrits supérieur à 60, se dispute en groupes. Dans ce cas, l'épreuve comportera une phase qualificative (groupes « Jaune - J » et « Bleu - B ») et une phase finale (groupes « Or » et « Argent »)

Ces groupes seront identifiées par une flamme fixée en extrémité de la latte supérieure :

- Groupes « Jaune » et « Or » : Flamme JAUNE
- Groupes « Bleu » et « Argent » : Flamme BLEUE

1.2 Les réglementations liées à la sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie de la Covid, dont « l'annexe Covid 19 » à l'Avis de Course.

1.3 **Langue officielle**

En cas de traduction des textes français régissant l'épreuve et de conflit dans la traduction des textes (instructions de course (« IC »), annexes, textes du Jury, etc.), **le texte français prévaudra.**





## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le site Manage2Sail - « Tableau Officiel » au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse  
[CIMA 420 RS FEVA manage2sail](#) « tableau Officiel »

[NP] Aucun document imprimé ne sera distribué.

- 3.2 Le PC course est situé à « Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue »  
Tel 04 66 53 29 47 – e-mail : [contact@sngRPC.com](mailto:contact@sngRPC.com)

- 3.3 Un briefing quotidien à l'attention des coureurs et des accompagnateurs aura lieu dans la salle du Ponant au rdc du yacht club.

### Horaires des Briefings :

Date	420 et RS FEVA
Mardi 26 avril	11.30
Mercredi 27 avril	09.00
Jeudi 28 avril	09.00
Vendredi 29 avril	09.00
Samedi 30 avril	08.30

## 4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant la mise à l'eau
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D (« Danger ») avec un signal sonore signifie « Les bateaux ne sont pas autorisés à quitter le rivage »  
Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de **30** minutes après l'affalée du pavillon D ».

## 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Confirmation d'inscription :  
Se référer à l'AdC Art 8.1





6.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :  
Se référer à l'AdC Art 8.

6.3 **Dates et nombre des courses :**

Date	420	RS FEVA
Lundi 25 avril	Course d'entraînement (*)	Course d'entraînement (*)
Mardi 26 avril	3 courses	3 courses
Mercredi 27 avril	3 courses	3 courses
Jeudi 28 avril	3 Courses	3 Courses
Vendredi 29 avril	3 Courses	3 Courses
Samedi 30 avril	3 Courses	

(\*) Les courses d'entraînement seront ouvertes aux seuls bateaux ayant achevé leur processus d'inscription. L'émargement « mise à l'eau / retour terre » est obligatoire.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2

6.5 Si le nombre maximum de courses tel que prévu par l'AC 8.4.c (12 courses) est validé le vendredi 29 avril pour la série des 420, un raid (Course longue distance) donnant lieu à un classement spécifique (hors classement général final de la CIMA 2022) sera proposé aux bateaux pour le samedi 30 avril.

Des IC spécifiques seront disponibles le samedi 30 avril au plus tard à 08.00.

6.6 **Horaires des courses**

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à :

Date	420	RS FEVA
Lundi 25 avril	15.00	15.30
Mardi 26 avril	14.00	14.30
Mercredi 27 avril	11.00	11.30
Jeudi 28 avril	11.00	11.30
Vendredi 29 avril	11.00	11.30
Samedi 30 avril	10.00	

6.7 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

La procédure de départ de la seconde classe sera considérée comme faisant partie de la séquence de courses en cours.

6.8 Le dernier jour de courses programmé, aucun début de procédure ne sera fait après 16.00.





## 7 FORMAT DES COURSES

### 7.1 Classe 420 :

*Le format des courses sera conforme au règlement sportif de la classe 420*

### 7.2 Classe RS FEVA :

*L'épreuve sera disputée selon le format « courses en une flotte »*

## 8. PAVILLONS DE CLASSE ET IDENTIFICATION

### 8.1 Classe 420 ;

*Si courses en un groupe :*

Pavillon de la classe internationale des 420



### 8.1.2 Si courses disputées en deux groupes :

#### 8.1.2.1 Groupe Jaune et groupe OR : pavillon identique à 8.1

#### 8.1.2.2 Groupe Bleu et groupe ARGENT

Pavillon à fond blanc avec « 420 » en bleu



### 8.1 Classe RS FEVA :

Pavillon rectangulaire à fond blanc portant les lettres RS



## 9. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** « ZONES DE COURSE ».

## 10. LES PARCOURS

10.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

10.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours	Signal
« TRAPEZE OUT » :                      Parcours 1	<b>Pavillon à fond blanc, chiffre « 1 » en noir</b>
« TRAPEZE IN » :                        Parcours 2	<b>Pavillon à fond blanc, chiffre « 2 » en noir</b>
« AU VENT / SOUS LE VENT »    Parcours 3	<b>Pavillon à fond blanc, chiffre « 3 » en noir</b>





## 11. MARQUES

- 11.1 Les marques de parcours sont définies dans les annexes « Parcours » :
- 11.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 12. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet

## 13. LE DEPART

- 13.1 **Ligne de départ** : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course à l'extrémité bâbord.
- 13.2 **Zone de départ** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent quitter la zone de navigation pré-départ.  
Les bateaux qui ne respectent pas cette règle, et qui naviguent à moins de 50 mètres de tout point de la ligne de départ et/ou du parcours potentiel que pourra effectuer un voilier en course, pourront faire l'objet d'une réclamation du Comité de Course, du Comité Technique, ou du Jury [DP] [NP]
- 13.3 **Prendre le départ** : Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 14. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 14.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.  
Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 14.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
- 14.3 **Parcours Au vent / Sous le vent** : En cas de changement de parcours au vent, le nouveau parcours conservera la configuration d'origine (La bouée 1 A sera remouillée)

## 15. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera :

**Parcours 1 et 2** : entre un mât arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord.

**Parcours 3** : entre un mât arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité de course à l'extrémité au vent et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité sous le vent.

## 16. SYSTEME DE PENALITE

- 16.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'1 tour.





## 16.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 17. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

17.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour la marque 1	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
420	40 minutes	20 minutes	60 minutes
RS FEVA	45 minutes	20 minutes	60 minutes

17.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

17.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17.4 Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1, la course sera annulée. Ceci modifie la RCV 32.1(d)

## 18. DEMANDES D'INSTRUCTION

18.1 Pour chaque groupe/flotte en course, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de chaque groupe/flotte a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information. [CIMA 420 RS FEVA manage2sail](#) « Tableau officiel »

18.2 Les formulaires de demandes d'instruction seront disponibles de préférence en ligne via l'application coureurs « Jury Terminal » dont le lien et le mode d'accès seront communiqués par email avant l'épreuve.

*En cas d'impossibilité de communication par informatique, des documents papier seront disponible à l'accueil de la SNGRPC*

18.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

18.4 Les instructions auront lieu dans la salle du jury située Salle Le Marin  
Elles commenceront si possible à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. [CIMA 420 RS FEVA manage2sail](#) « Tableau officiel ».

Tout retard dans l'horaire ne pourra être un motif de demande de réparation.

18.5 L'annexe « T », Conciliation pourra être appliquée. La pénalité de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné.

## 19 CLASSEMENT

**La méthode de classement sera conforme au règlement sportif de la classe 420**

19.1 QUATRE (4) courses doivent être validées pour valider la compétition.





## 19.2 Calcul des scores

(a) Quand MOINS de CINQ (5) courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand CINQ (5) courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 20 REGLES DE SECURITE

20.1 La règle 40.1 s'applique à tout moment dès qu'un bateau est sur l'eau. (Réf : dernier alinéa de la RCV 40.2)

20.2 [DP] [NP] Une vérification par émargement sur les listes des coureurs (sortie sur l'eau et retour à terre) sera mise en place sur les tables situées devant la SNGRPC.

20.3 Tout bateau n'ayant pas émargé sera classé DNS sans instruction pour :

- La première course du jour pour un manquement à l'émargement « sortie sur l'eau » ;  
L'émargement « sortie sur l'eau » débutera à l'heure du briefing du jour.
- La dernière course du jour concernée pour un manquement à l'émargement « retour à terre »  
L'heure limite de l'émargement « retour à terre » pour un groupe sera l'heure limite de réclamation pour la flotte concernée
- Ceci modifie la RCV 63.1

20.4 Il appartient à chaque équipage de s'assurer qu'il a correctement émargé

L'organisation se réserve le droit de demander aux coureurs le remboursement des frais liés à toute recherche rendue obligatoire par leur manquement à IC 20.3.

20.5 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20.6 **Rappel** : l'envoi du pavillon « V » sur le bateau du comité et sur d'autres bateaux du dispositif de surveillance signifie :

*« Tous les bateaux officiels et accompagnateurs sont appelés à une veille attentive sur le canal de communication du comité de course, à prêter une attention particulière à tout équipage en situation de difficulté, et à rapporter dès que possible leurs observations au Comité de Course ». Ceci modifie la RCV 37.*

20.7 Le canal de communication du comité de course sera le canal VHF 72

## 21. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

21.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

21.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique.

Les demandes de remplacement doivent lui être présentées à la première occasion raisonnable.





## 22. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 22.1 Au moment de la confirmation d'inscription, **les concurrents pourront être tenus de signer un engagement sur l'honneur de leur respect des règles de jauge.**
- 22.2 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 22.3 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 23. BATEAUX OFFICIELS

- 23.1 Les bateaux officiels du comité de course sont identifiés par un Pavillon Blanc portant la lettre A en noir
- 23.2 Les bateaux entrant dans le dispositif de surveillance et d'assistance aux coureurs sont identifiés par :
- Un pavillon ROUGE portant la lettre R et un numéro pour les bateaux de l'organisation
  - Un pavillon ROSE pour les bateaux des entraîneurs
  - **Ces pavillons devront rester bien visible de façon permanente.**
- 23.3 Les bateaux du Jury sont identifiés par un pavillon JAUNE avec l'inscription « Jury »
- 23.4 Les bateaux du comité technique sont identifiés par un pavillon BLEU FONCE avec l'inscription JAUGE.

## 24. ACCOMPAGNATEURS [DP] [NP]

- 24.1 Les accompagnateurs ne doivent pas approcher à moins de 50m des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 24.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés au secrétariat du club au plus tard à l'heure limite de la confirmation de l'inscription pour les coureurs. Ils seront identifiés par un pavillon VIOLET remise par le secrétariat lors de l'inscription.  
**Ce pavillon devra rester bien visible de façon permanente.**
- 24.3 Pour des raisons de sécurité :
- Tout bateau accompagnateur doit être en veille VHF permanente, canal 72 lorsqu'il est sur l'eau
  - Tout bateau accompagnateur non identifié sera éloigné des zones de course.
- 24.4 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 25. EVIDENCE PHOTOGRAPHIQUE

- 25.1 Le comité de course et les membres du jury sont susceptibles d'utiliser des caméras pour enregistrer certaines scènes de courses et notamment les départs et les passages de marques.
- 25.2 Ces vidéos, et les éventuelles photos extraites pourront être utilisées comme élément de preuve pour étayer des décisions de disqualification sans instruction, ou des réclamations.





25.3 Les concurrents auront un libre accès à ces vidéos, sur demande de leur part, avant toute demande de réparation ou d'instruction de réclamation.

## 26 DROITS D'IMAGE

Les concurrents autorisent la SNGRPC et les partenaires de la régates à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (presse, Facebook, etc.). Le nom, la bibliographie des équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

## 27 EVACUATION DES DETRITUS [DP] [NP]

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels *ou accompagnateurs*

## 28 EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus dans la zone qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux pour la nuit (*règle Covid*)

## 29. PRIX

Des prix seront distribués comme suit par la Société Nautique du grau du roi Port Camargue :

### 29.1 **Classe des 420**

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> équipage garçons 420
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> équipages filles 420
- 1<sup>er</sup> équipage étranger
- 1<sup>er</sup> équipage U17 masculin ou mixte
- 1<sup>er</sup> équipage féminin U17

### 29.2 **Classe des RS FEVA**

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> équipage
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> équipage minime
- 1<sup>er</sup>, équipage féminin
- 1<sup>er</sup>, équipage mixte

## 30 DECHARGE DE RESPONSABILITE

30.1 Conformément à l'annexe L des RCV, règle 29, les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir.

L'autorité organisatrice (comprenant la Fédération Française de Voile, l'Association UNIQUA France, l'association française des RS FEVA la Société Nautique Grau du Roi Port Camargue, le Comité de Course, le Comité Technique, le Jury, les employés, volontaires ou partenaires) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

30.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité





- dans sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
- b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance, d'arbitres et de divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
- g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion organisée pour les concurrents lors de cette épreuve.

### Arbitres désignés par la FFVoile :

Président du comité de course :	Paul BASTARD (CC international World Sailing)
Comité de course adjoint :	Cathy POST (CC nationale FFVoile)
Comité de course adjoint :	Alain BACHELLERIE (CC régional FFVoile)
Comité de course adjoint :	Corine TOURNASSAT (Stagiaire CC Régional FF Voile)
Comité de course adjoint :	Gilles MERCIER (Stagiaire CC Régional FF Voile)
Comité de course adjoint :	Alain GOUJON (CC régional FFVoile)
Président du jury :	Paul-Edouard DESPIERRES (Jury national FFVoile)
Juge :	Cécile VENUAT (Jury national FFVoile)
Juge:	Théo WENDLING (Jury national FFVoile)
Président du Comité Technique	Guy VALENTIN (Comité Technique national FFVoile)
Comité Technique	Christian BERHAULT (Comité Technique national FFVoile)
Commissaire aux résultats	Marie-Line LOIRY-VALENTIN (Commissaire FFVoile) Dominique WENDLING (Commissaire FFVoile en formation)

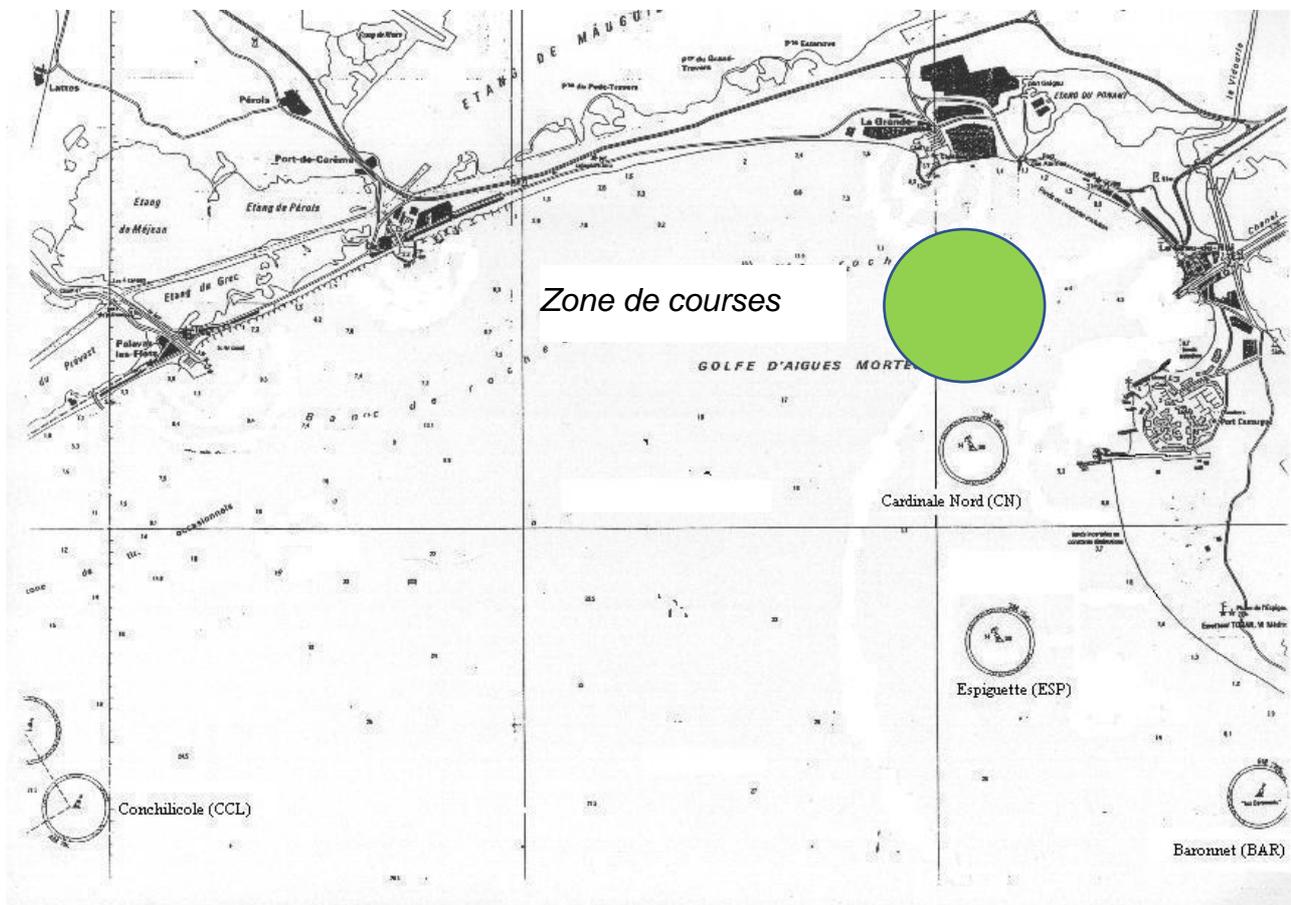




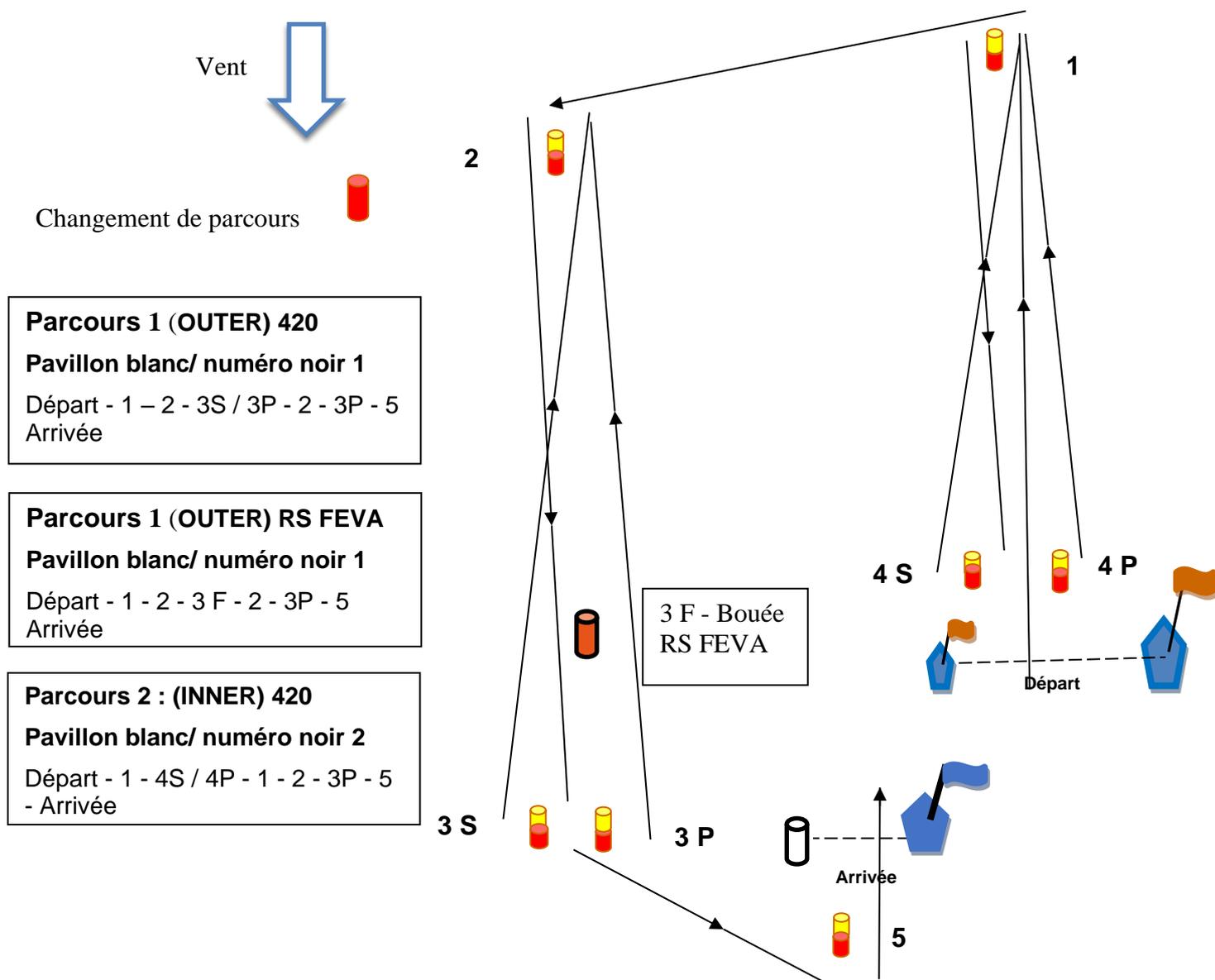
## ANNEXE ZONE DE COURSE

Zone représentée par un cercle d'1,2 mille de diamètre, située dans le Nord/ouest de la sortie du port de Port Camargue,

Les parcours sont matérialisés par des bouées gonflables mobiles : positionnées avant le début des courses, elles sont retirées aussitôt après la fin des courses

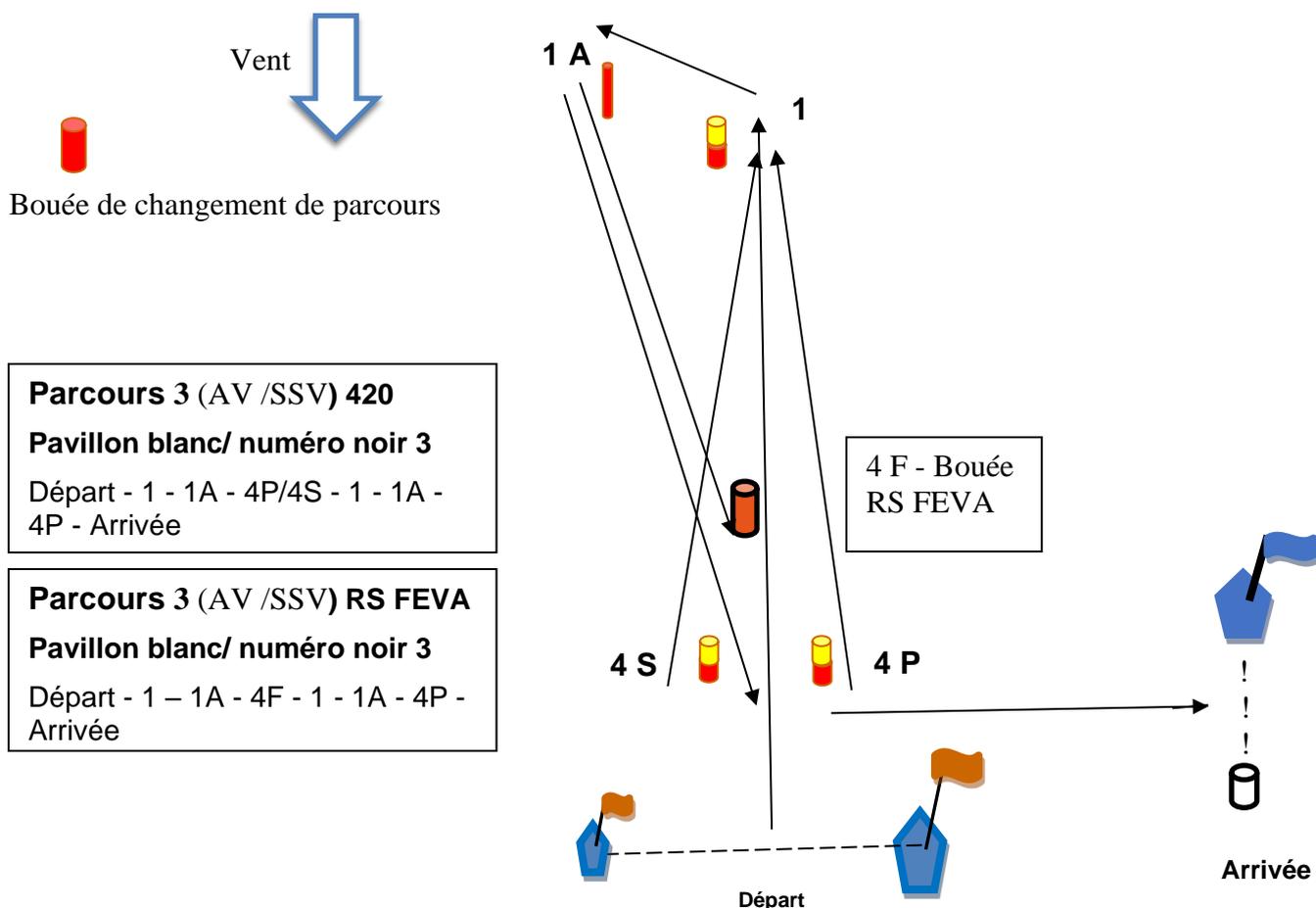


## ANNEXE PARCOURS "OUTER (1) - INNER" (2)



- Toutes les marques sont à laisser à bâbord sauf 3S et 4S
- Ligne de départ : délimitée par des bateaux du Comité de course arborant un pavillon ORANGE
- Marques 1, 2, 3P et 3S, 4P et 4S : bouées cylindriques « JAUNE/ROUGE », siglées Occitanie
- Marque 3 F : bouée cylindrique ORANGE
- Marque 5 : bouée cylindrique « JAUNE/ROUGE » siglée Occitanie
- Ligne d'arrivée : Bâbord : bouée cylindrique BLANCHE - Tribord : bateau avec pavillon Bleu
- Marque de changement de parcours : bouée conique ROUGE

## ANNEXE PARCOURS “AU VENT - SOUS LE VENT” (3)



- Toutes les marques sont à laisser à bâbord sauf 4S
- Ligne de départ : délimitée par des bateaux du comité de course arborant un pavillon ORANGE
- Marques 1, 4P et 4S : bouées cylindriques « JAUNE/ROUGE », siglées Occitanie
- Marque 1 A : bouée crayon ROUGE
- Marque 3 F : bouée cylindrique ORANGE
- Marque d'arrivée Bâbord / au vent : Bateau du comité arborant un pavillon BLEU
- Marque d'arrivée Tribord / sous le vent : bouée cylindrique BLANCHE
- Marque de changement de parcours : bouée conique ROUGE